**ACP Partielle Résidence « LES CEDRES »**
**Avenue Emile Van Becelaere 24-24a-24b**
**B-1170 BRUXELLES**
**N° BCE 0831.305.539**

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association Partielle des Copropriétaires de la Résidence « LES CEDRES », Avenue Emile Van Becelaere 24-24a-24b à 1170 BRUXELLES, tenue le jeudi 21 octobre 2021 à 18 HEURES 30 en « LA SALLE LAETITIA » avenue des Grenadiers 48 à 1050 Bruxelles**

***ORDRE DU JOUR*** :

1. Présences, procurations, droits de vote et quorum de l'assemblée
2. Nomination du Président d'AG
3. Rapports sur les exercices 2019/2020 et 2020/2021: Syndic, Conseil de copropriété, Vérificateur aux comptes
4. Approbation des comptes au 30/06/2020 et 30/06/2021
5. Décharges à donner au 30/06/2020 et 30/06/2021
   - au Syndic
   - au Conseil de copropriété
   - au Vérificateur aux comptes
6. Présentation du budget - approbation
7. Situation des retards de paiements des charges
8. Travaux façade avant et arrière → rapport et information sur suivi chantier
9. Local poubelles
   → Information
   → Mode de financement
10. Concierges
11. Situation travaux à entreprendre en 2021/2022
    - ACP Cèdres → 2022/2023
      - Local poubelles
      - Remplacements traînantes des eaux usées au -1
      - Remplacement pompes de relèvement eaux sanitaires et usées
      - Permis d'environnement
      - Remplacement portes entrées immeubles
    - ACP Principale Cèdres – Pins Noirs
      - Asphaltage aire de circulation
      - Infiltrations parties communes garages
12. Accès parking esplanade
13. Suppression local lavage voitures
14. Parking vélos
15. Sinistre chute des 2 hêtres rouges
16. Jardins
17. Véhicules électriques
18. Appel de fonds propres à prévoir
19. Rappels règlement ordre intérieur
    - Procédure en cas de rénovation des appartements → vote
      - Transmettre au syndic le descriptif des travaux
      - Durée des travaux
      - Etat des lieux appartements voisins avant travaux
      - Usage élévateur pour gravats et matériaux lourds
    - Usage appartement en Airnb → vote
    - Rappels de certains points
      - Usage des terrasses
      - Non encombrement des communs et plus particulièrement les paliers et halls
      - Animaux domestiques
      - Parking esplanade
20. Elections statutaires
    - Conseil de Copropriété
    - Vérificateur aux comptes
21. Mandat du Syndic

***PROCES VERBAL :***

**1-2 La séance est ouverte à 19 heures 10**

L'assemblée est valablement constituée, le double quorum requis par la loi, en son article 577-§1/2, étant atteint.
En effet, 28871 **/45.000 quotités** sont présentes ou représentées et 66 **/129 propriétaires** sont présents ou représentés.
La liste des présences détaillées est consignée au registre.
Le syndic, Madame Marie-France DE QUEVY, demande que l'assemblée procède à la nomination du bureau.
Est proposé comme président Mr DAMIENS.

L'AG marque son accord sur cette proposition
Le bureau est donc le suivant :
Président : Mr DAMIENS
Secrétaire : Madame DE QUEVY

L'Assemblée peut valablement délibérer concernant les points à l'ordre du jour de la convocation.
Le président souhaite la bienvenue aux copropriétaires et les remercie de leur présence.

**3. Rapports sur l'exercice écoulé**

## A/ : RAPPORT DU SYNDIC SUR L'EXERCICE 2020/2021 *(point 3 ordre du jour)*

**1. Travaux entrepris durant l'exercice écoulé et portés en charges :**

- *Installation chauffage et eau chaude*
  - *Remplacement d'un vase expansion*
- *Travaux généraux*
  - *Remplacement de 4 dévidoirs au niveau des garages*
  - *Remplacement des éclairages du parc*
  - *Remplacement d'une section de descente d'eaux usées*
  - *Remplacement d'un extracteur + maçonnage cheminée de ventilation*
  - *Abattage de 3 érables + démontage 2 hêtres*
  - *Remplacement de différents panneaux de signalisation et poteaux pompier sur esplanade*

**Travaux effectués durant l'exercice votés par AG et financés par "Fonds de réserve" :**

- *Réfection et peinture des garde-corps en façade sud (arrière) → il a fallu prévoir le remplacement des garde-corps défectueux suite à l'inventaire effectué*

**Travaux prévus dans le plan prévisionnel et sauvegarde des installations et restant encore à effectuer :**

- *Remplacement pompes de relèvement budgétisé sur 2021-2022*
- *Remplacement des tuyauteries horizontales d'évacuation des eaux usées (sanitaires + fécales) au niveau des garages au -1 et - 2*
- *Construction d'un enclos poubelles enterré*

**2.** **Les sinistres** dont les dégâts étaient en dessous de la franchise (+/- 1.250 €) et non couverts par l'assurance ont étés portés directement en charges.
Je rappelle à tous les propriétaires de faire en sorte de vérifier les différentes installations privatives (sous bain, sous évier, machine électroménager, vannes etc.). Les franchises des sinistres causés par négligence au niveau d'une installation privative sont portées à charges de l'occupant responsable.
Durant l'exercice, à plusieurs reprises, des vannes d'arrêt privatives d'EC et EF se sont avérées défectueuses, à savoir, apparitions de fuites ou ne remplissant plus leur fonction d'isolation des appartements concernés.
En urgence, à chaque fois, l'installation d'eau a dû être vidée complètement.
J'attire l'attention des copropriétaires sur le fait que ces vannes se trouvent au niveau des compteurs privatifs sur les paliers.
Ces vannes doivent être manipulées et vérifiées régulièrement afin d'optimiser leur fonction
Une action a été menée et un remplacement groupé est prévu en novembre.

**3.** L'ensemble des **charges**, hors appels de fonds pour la Résidence "les Cèdres" pour 2020/2021 s'est élevé à 314.888,99 € contre 292.480,35 € pour 2019/2020 et 312.287,63 € en 2018/2019.

La consommation de gaz de chauffage a augmenté de l'ordre de 15%. Le prix moyen a diminué de 10%.
En ce qui concerne l'électricité, on constate une légère diminution du coût et de la consommation au niveau des communs.
Par contre au niveau des installations de chauffage et ascenseurs, le coût reste stable.
Les nouveaux contrats d'énergie d'un an ont pris cours le 1er juillet 2021 avec prix fixe bien en dessous des prix du marché actuel.
Le fournisseur actuel est TOTAL

B : **RAPPORT DE GESTION 2020-2021 DU CONSEIL DE COPROPRIETE**

**Membres** : Réginald Bertrand – Eric Damiens – Josiane Vander Smissen

Cette année encore, dans un environnement rendu plus difficile en fonction de la pandémie, nous avons fait de notre mieux afin de résoudre les problèmes quotidiens et de mener à bien les grands travaux fixés lors de la dernière Assemblée. Chacun des membres du Conseil de copropriété travaille bénévolement selon son expertise et ses compétences, dans une ambiance positive et constructive.
En plus des travaux d'entretien indispensables, certains travaux sont exigés par des changements de législation. Nous nous fixons toujours comme objectif que chaque travail accompli pour l'immeuble constitue un investissement qui valorise l'immeuble dans son ensemble et par conséquent chacun de nos biens en particulier. Dans cette optique, le ravalement de la façade est un succès.
Nous voulons maintenir la qualité de vie des occupants, en insistant sur un plus grand respect de l'environnement.
Même si ce n'est pas toujours simple, nous nous efforçons de faire respecter le Règlement d'ordre intérieur, auquel nous apportons les modifications qui nous semblent nécessaires, pour appeler au respect de la vie communautaire.

Au cours de nos réunions régulières nous faisons le point sur l'état d'avancement des travaux en cours, sur les projets de travaux à entreprendre, et sur les points qui ne sont pas conformes au Règlement d'ordre intérieur.

1. **Chauffage :** suite aux efforts et investissements réalisés au cours des années précédentes, la température dans les appartements est à présent presque partout à un niveau normal, soit 21°.
   En coordination avec Madame De Quévy, Réginald Bertrand continue courageusement et intensivement à maintenir les contacts avec nos fournisseurs (ELCO et TEM). Notre immeuble est en concurrence avec les nouvelles constructions « durables » et nous vivons une explosion du coût des énergies. Heureusement grâce à Madame De Quévy, les prix du gaz sont bloqués pour 1 an. Nous continuons à insister pour que l'ensemble des équipements privés défectueux soient remplacées.
2. **Concierges** : les concierges nous ont fait part de leur volonté de prendre 10 semaines de congés annuels, en opposition à ce qui est prévu légalement dans le contrat de la concierge, qui prévoit 4 semaines. Nous comptons faire appliquer strictement la législation concernant les congés légaux.
   Nous devons effectuer des travaux d'assainissement de la salle de bains de la loge.
3. **Local poubelles :** conformément au choix pris lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2019, nous avons poursuivi l'étude de la solution « enterrée ». L'architecte a poursuivi son travail et vient d'introduire la demande de permis de construire auprès de la commune, en tenant compte des ajouts légaux aux plans de base. Une fois le permis accordé, nous ferons un appel d'offres pour trouver un entrepreneur. Nous prévoyons d'exécuter les travaux à partir de septembre 2022. Cet investissement devra faire l'objet d'un emprunt.
4. **Entretien du parc :** Madame Vander Smissen est responsable du parc. Toujours en accord avec les Pins Noirs et les Séquoias, et les Syndics, les décisions sont prises pour les différents travaux, plantations, abattages … à effectuer. L'équipe de jardiniers a eu des difficultés afférentes aux restrictions de personnel dues au Covid 19. Deux arbres sont tombés près des Pins Noirs, causant d'importants dégâts à l'immeuble et à des véhicules. Cette chute d'arbres crée un important problème. Pour les Pins Noirs et les Cèdres.
5. **Réfection des garde-corps en façade sud** : ces travaux ont eu lieu entre avril et juin 2021. Sur cette façade également de nombreuses mains courantes et barres verticales, défectueuses, ont dû être remplacées pour garantir la sécurité des occupants. Le coût avait été prévu, et le dépassement est maîtrisé.
6. **Garages :** les fils de la commande d'ouverture à distance de la porte d'entrée sont encore régulièrement sectionnés. Il s'agit d'actes malveillants pour lesquels nous devons trouver une solution.
   Actuellement ces portes sont reliées aux compteurs électriques des Pins Noirs. Nous voulons faire mettre un compteur spécial à l'entrée près des portes de garage. De même nous voulons améliorer le système de relèvement des portes en cas de panne.
   Il semble que nous ne devrons pas placer des portes coupe-feu à l'intérieur des garages, pour répondre aux nouvelles normes de sécurité.
   Nous sommes conscients de l'augmentation du nombre d'usagers de vélos, et voulons accroître l'espace qui leur est réservé. Nous allons proposer de supprimer le local de nettoyage des voitures, et d'allouer cet espace au rangement des vélos en y plaçant des racks de rangement sécurisés.
7. **Emplacements de parkings en façade :** nous souhaitons toujours que ces emplacements soient réservés en priorité aux visiteurs et aux fournisseurs. Ce n'est pas encore le cas, malgré que ce point ait été inclus dans le Règlement d'Ordre Intérieur. Nous invitons une fois encore les occupants réguliers qui habitent dans l'immeuble à louer un emplacement à l'intérieur. D'autres occupants réguliers viennent de l'extérieur… Nous allons proposer le placement d'une barrière à l'entrée du parking lorsque les travaux du local poubelles seront terminés.
   Nous voulons relier les poteaux d'éclairage du parking aux compteurs des Cèdres (actuellement Pins Noirs).
8. **Prises pour recharge de batteries pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables :** après avoir rencontré des spécialistes en placement de bornes, il s'avère que nos compteurs électriques ne sont pas suffisants et que les coûts d'installation sont très importants. Nous souhaitons savoir si des occupants de l'immeuble comptent faire l'achat de véhicules électriques dans un avenir proche.

9. **Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) :** nous voulons compléter encore le ROI, afin de clarifier certains points. Il est essentiel que les copropriétaires qui louent leurs biens à des personnes extérieures leur communiquent le ROI et insistent sur le respect de celui-ci, afin que la valeur de leurs biens ne se dégrade pas. Trop souvent nous devons intervenir auprès d'occupants, propriétaires ou locataires indélicats.

**Syndic :** Depuis plusieurs années nous travaillons de manière constructive, régulière et positive avec Madame De Quévy. Son professionnalisme, sa connaissance des dossiers et de l'immeuble, sont précieux pour nous tous.
Nous souhaitons poursuivre notre collaboration avec elle pour les raisons évoquées ci-dessus, et la remercions.

**Conseil de copropriété :**
Pierre Vanoverstraeten a présenté sa démission du Conseil pour raisons de santé. Nous regrettons son départ et le remercions pour ses bonnes années de collaboration bénévole et de dévouement.
Réginald Bertrand continue à représenter pour Les Cèdres un apport essentiel et quasi quotidien. Son dévouement est apprécié, et son expertise dans tous les domaines techniques est impressionnante. Il est respecté et reconnu par les différents corps de métiers. Nous lui devons de sérieuses économies et beaucoup de reconnaissance.
Josianne Vander Smissen poursuit en permanence ses efforts pour améliorer la maintenance du parc. Elle a un excellent contact avec l'équipe de jardiniers. Elle gère au mieux les quelques avis contraires. L'entretien du parc a été fort amélioré depuis 3 ans. Nous sommes reconnaissants de ses efforts.
Eric Damiens continue à orchestrer les membres du Conseil qui font pour un mieux dans la bonne humeur.
Monsieur Claude Dierkens nous aide de ses conseils lorsque nous le lui demandons. Nous apprécions la justesse de ses avis, qui nous sont précieux, et nous le remercions.

**POINTS IMPORTANTS POUR 2022**
- Poursuite du projet de construction du local des poubelles
- Suivi des problèmes causés par la chute des arbres près des Pins Noirs

**C: VERIFICATEUR AUX COMPTES**
*Le rapport du commissaire aux comptes, Madame Myriam BOUTON, a été transmis à tous les copropriétaires préalablement à la présente AG.*
Ce rapport est joint à l'original du présent PV au registre.

4. **Approbation des comptes au 30 juin 2020**
***L'AG approuve les comptes au 30 juin 2020, par vote écrit, par 28.669 Q/28.669 Q***
Abstention : Mme Derumier 202Q

**Approbation des comptes au 30 juin 2021**
***L'AG approuve les comptes au 30 juin 2021, par vote écrit, par 28.669 Q/28.669 Q***
Abstention : Mme Derumier 202Q

***L'AG marque son accord pour la prise en charge du stock clés garages (1288 €) et du solde Partena (2261,55 €) par la réserve indemnité et intérêts de retard suivant rapport du commissaire aux comptes par vote écrit, par 28.669 Q/28.669 Q***
Abstention : Mme Derumier 202Q

5. **Décharges à donner au 30 juin 2020 et 30 juin 2021:**
   - **au syndic**

***L'AG donne au syndic au 30 juin 2020, par vote écrit, par 28.669 Q/28.669 Q***
Abstention : Mme Derumier 202Q

   - **au syndic**

***L'AG donne au syndic au 30 juin 2021, par vote écrit, par 28.669 Q/28.669 Q***
Abstention : Mme Derumier 202Q

   - **au conseil de copropriété**

***L'AG donne décharge aux membres du conseil de copropriété au 30 juin 2020 et 2021, par 28.669 Q/28.669 Q***
Abstention : Mme Derumier 202Q

   - **au vérificateur aux comptes, Madame Bouton**

***L'AG donne décharge au vérificateur aux comptes, Madame Bouton au 30 juin 2020 et 2021 par 28.669 Q/28.669 Q***
Abstention : Mme Derumier 202Q

6. **Présentation du budget 7-2021/6-2022 et approbation**
Le budget 2011/2022 a été envoyé à tous les copropriétaires préalablement à l'AG. Madame DE QUEVY présente et commente le budget.

***Le budget 7-2020/6-2021 est approuvé, par vote écrit, à l'unanimité***

7. **Situation des retards de paiement des charges**
La situation des sommes impayées a été fortement réduite suite au suivi par rappels, mises en demeure .
Toutefois 3 propriétaires ont été mis en demeure avec procédure pour un montant de 8.500 €

8. **Travaux façades**
**Avant - nord** → rapport et information sur suivi chantier
Les travaux ont été exécutés de mars 2020 à fin juin 2020 et terminés dans les temps même si le travail a été plus important que prévu.
L'état des bétons s'est avéré plus problématique que prévu dans les étages supérieurs et ont dû faire l'objet de réparations importantes.
D'autre part l'état des éléments en acier de la façade nord s'est révélé fort dégradé, et a nécessité de nombreux mètres à remplacer. La façade a été nettoyée et rejointoyée. Nous avons travaillé avec un architecte, Monsieur Boland, qui a contrôlé dans le détail les travaux. VIMAR a exécuté le travail.
L'estimation de ces travaux était de 230.000 €. Le cout total s'est élevé à 295.000 € soit un supplément de 65.000 €
Les dégradations causées par les travaux sur certains châssis/carreaux ont fait l'objet de visites et ont été ou seront réparées.
**Arrière-sud** → rapport et information sur suivi chantier
Les travaux ont été exécutés de avril 2021 à fin juin 2021 et terminés dans les temps même si le travail a été plus important que prévu.
Ces travaux n'ont pu être postposés une année de plus par mesure de sécurité et de conservation du bâtiment.
En effet, en cours de chantier et après constations, il s'est avéré qu'une grande partie de ceux-ci ont dû être remplacés, ce qui n'était pas prévu.
Le coût de la mise en peinture s'est élevé à 27.100 € et le remplacement des garde-corps arrière s'est élevé 68.150 €
Un appel de fonds spécial de 25000 € a été nécessaire en août 2021 suivant lettre circulaire du 24août 2021

9. **Local poubelles → information**
Lors de l'AG Extraordinaire du 6 juin 2019, les copropriétaires ont donné un avis positif pour la construction d'un local poubelle enterré dans le prolongement des parkings vers l'avenue Van Becelaere au niveau -1par une majorité de 90,36 %
Le budget estimé était de 200.000 € + escalier de secours si exigé par le SIAMU
Le SIAMU a donné un avis favorable pour le projet, mais avec obligation de construire un escalier de secours.
Plusieurs réunions ont déjà eu lieu , entre autres avec Bruxelles Propreté et la commune
L'ingénieur en stabilité a été désigné concernant les fondations, les murs enterrés, la dalle de couverture à intégrer dans le permis d'urbanisme et l'appel d'offre

Le dossier de demande de permis d'urbanisme a été déposé à la commune en septembre dernier.
Dès obtention de celui-ci, les appels d'offres auprès des entrepreneurs pourront commencer.
Dès réception des différents devis, une AG Extraordinaire sera convoquée, en principe dans le courant du 2ème trimestre, pour le choix de l'entreprise et le mode de financement.
Deux options sont possibles, à savoir, sur fonds propres ou par financement bancaire pour ceux qui le désirent

10. **Concierges → information**
Voir rapport du conseil de copropriété point 2.

11. **Situation travaux encore à entreprendre**
- ACP Cèdres → 2021/2022
  - Remplacement pompes de relèvement eaux sanitaires et usées → budgétisé
  - Permis d'environnement → budgétisé
- ACP Cèdres → 2022/2023
  - Local poubelles
  - Remplacements traînantes des eaux usées au -1
  - Remplacement portes entrées immeubles → étude encours
- ACP Principale Cèdres – Pins Noirs
  - Asphaltage aire de circulation
  - Infiltrations parties communes garages

➔ Prévoir solution concernant les infiltrations par le local gaz en cave

12. **Accès parking esplanade**

***L'AG marque son accord de principe pour placer une barrière à l'entrée du parking sur esplanade devant l'immeuble par 27767 Q/ 28402 Q.***

Contre : Mr Casier 472 Q Mme Vandendorpe 163
Abstention : Mr Dufrasne 469 Q

→ Budget et solution à voter en AG prochaine

13. **Suppression local lavage voitures**

***L'AG marque son accord de supprimer le local lavage voiture au -2 dans le cadre de l'obtention du permis d'environnement.***

14. **Parking vélos**

***L'AG marque son accord pour utiliser le local lavage voiture comme local pour vélos par 27930 Q/27930 Q***

Abstention : Mr Dufrasne 469 Q Mr Casier 472 Q

15. **Sinistre chute des 2 hêtres rouges**

Le 18 janvier 2021 les 2 hêtres rouges qui devaient être abattus le 25 janvier se sont déracinés en occasionnant des dégâts importants au bâtiment des Pins Noirs et à plusieurs véhicules.
La police d'assurance des Cèdres, Ethias, devaient intervenir en recours pour 45% dans les dégâts survenus.
La police d'assurance des Pin Noirs, Ethias, a informé en septembre, le courtier, qu'elle n'interviendrait pas et par conséquent n'interviendra pas non plus pour le Cèdres.

16. **Jardins → information**

Voir ci-annexé le mémo de Mme Vander Smissen et le rapport du conseil de copropriété.

17. **Véhicules électriques**

Enquête afin de déterminer le pourcentage de voitures électrique prévues à court terme
Suite au sondage, 25% des propriétaires présents et représentés désirent acquérir un véhicule électrique.

**18. Appels à prévoir**

**I : /Disponible en fonds de réserve au 30/6/19** **226.420 €**

**a. TRAVAUX EXECUTES FACADE AVANT EFFECTUES EN 2020**

| | | | |
|---|---|---|---|
| ➢ Façade avant (Vimar) | 191.500 € | | |
| ➢ Supplément garde-corps + béton et traitement façade | 64.700 € | | |
| ➢ Honoraires Mr Boland | 35.100 € | | |
| ➢ Honoraires coordinateur sécurité | 2.100 € | | |
| ➢ Honoraires syndic | 1.495 € | | |
| | ---------- | - | 294.895 € |
| **APPELS 2019/2020** | | | 70.000 € |
| **1. /Fonds réserve disponible après travaux** | | | **1.525 €** |

**b. TRAVAUX EXECUTES FACADE ARRIERE EFFECTUES EN 2021**

| | | | |
|---|---|---|---|
| ➢ Mise en peinture garde-corps et montants verticaux façade sud | | - | 27.100 € |
| ➢ Réparation et remplacement garde-corps arrières | | - | 68.150 € |
| **APPELS 2020/2021** | | | 80.000 € |
| APPEL SPECIAL 08/2021 | | | 25.000 € |
| **c. Honoraires architecte local poubelles en vue du permis d'urbanisme 2020/2021** | | - | 7.740 € |
| **2./Fonds réserve disponible 06/2021** | | | **3.535 €** |

d. Travaux prévus et votés

- Remplacement des descentes d'eaux usées horizontales au niveau garage -1 et -2 - 30.000 €
  ***hors remplacement ferronneries défectueuses***

ACP Principale (45%) :

- Travaux communs PN/C - 56.210 €
- QP déjà avancée sur voierie Cèdres : 13.605 €

**3. /A financer - 69.070 €**

**Appels 3 et 4T21 : 2x20.000 € = 40. 000 € votés en AG 2019**
**Appels 1 et 2T22 : 2x20.000 € = 40. 000 € votés en AG 2019 = 80.000 € 80.000 €**

**4. /Disponible échéance exercice 2021/2022** ***10.930 €***

**Travaux prévus et votés à financer → AG 2021**

- Construction local poubelles enterré - 200.000 €
- Escalier de secours exigé par le SIAMU - 30.000 €

- **230.000 €**

**II: /Proposition appels de fonds 2021/2022→**

**maintien appels de fonds trimestriels à partir du 3T21 : 20.000 €**

***La proposition de maintenir les appels de fonds trimestriels de 20.000 € pour gros travaux à partir du 3T2021 jusqu'au 2T2022 est approuvée par vote écrit à l'unanimité***

19 **Rappels règlement ordre intérieur :**
La dernière version du règlement d'ordre intérieur a été envoyée à tous les propriétaires préalablement à la tenue de l'AG de 2019
Pour les locataires actuels, le document a été une fois de plus déposé dans les boites aux lettres
*Rappel : Une copie du ROI condensé doit être joint aux baux et faire partie intégrante de ceux-ci*

**Deux propositions de modification sont soumises aux votes ce jour :**

1. **Procédure en cas de rénovation des appartements** → vote
   - Transmettre au syndic le descriptif des travaux + accord écrit du syndic
   - Durée des travaux
   - Etat des lieux appartements voisins avant travaux
   - Usage élévateur pour gravats et matériaux lourds

***La procédure en cas de rénovation des appartements est approuvée par vote écrit par 27886 Q/ 27886 Q.***
Abstention : Mr Joye 878 Q Sprl Physi it 107 Q

2. **Usage appartement en Airnb** → vote

***L'AG ne donne pas son accord pour louer les appartements en Airbnb par 23201 Q/ 27229 Q.***
Pour : Mme L'olivier 365 Q Mr Focaud 246 Q Mme Stranart 939 Q Mme Leva 184 Q Mr Martin 249 Q SPE 565 Q
Mme Brichet 172 Q Mr Quintart 299 Q Mme Bousson 201 Q Mr De Pryccker 808 Q
Abstention : Mr Lekeu 342 Q Mme De Herde 478 Q Mme Rodgers 471 Q Opal 188 Q Mme Vandendorpe 163 Q

**Rappels de certains points**

- Usage des terrasses → uniquement mobilier de jardin
- Non encombrement des communs et plus particulièrement les paliers et halls
- Animaux domestiques → tolérance
- Parking esplanade → de courte durée et principalement destiné aux visiteurs et fournisseurs

20. **Elections statutaires**

- **Conseil de Copropriété**

Monsieur Réginald BERTRAND : élu à l'unanimité
Monsieur Eric DAMIENS : élu à l'unanimité
Madame Josiane VANDER SMISSEN : élue à l'unanimité

- **Vérificateur aux comptes**

Madame Myriam BOUTON nommée à l'unanimité

21. **Mandat du syndic**

***Madame Marie-France DE QUEVY est reconduite dans sa fonction de syndic par vote écrit à l'unanimité jusqu'à la prochaine AG statutaire de 2022***

La séance est levée à 22h30

